



CONDITIONS GÉNÉRALES

Computaid SPRL

Article 1

Sauf accord contraire exprès et écrit stipulé par *Computaid SPRL*, les ventes de matériel, de prestations, ou de services commandés par le client à *Computaid SPRL* sont régies exclusivement par les présentes conditions générales qui annulent et prévalent celles du client.

Article 2

Préalablement à la signature du contrat, le client s'entourera de tous conseils nécessaires, et s'assurera que les services ou le matériel qu'il envisage de commander à *Computaid SPRL* correspondent à ses besoins et à l'usage qu'il escompte. *Computaid SPRL* n'assurera aucune responsabilité du chef d'une erreur de choix ou d'appréciation du client.

Article 3

Les conventions intervenues avec les délégués, agents ou représentants de *Computaid SPRL*, de même que les commandes adressées à *Computaid SPRL*, n'engageront cette dernière que si elles font l'objet d'une ratification écrite de la part d'un des fondés de pouvoir ou du gérant de *Computaid SPRL*.

Article 4.1

Les délais de livraison de matériel ou de services mentionnés seront respectés par *Computaid SPRL* dans la mesure du possible.

Article 4.2

Des retards éventuels de livraison ne pourront en aucun cas donner lieu à la résiliation du contrat ni au paiement de dommages et intérêts sauf le dol.

Article 4.3

Computaid SPRL se réserve le droit de procéder à des livraisons et des facturations partielles.

Article 4.4

En cas d'inexécution des obligations de *Computaid SPRL* suite à l'émergence d'un cas fortuit tel que défini par le droit applicable, lesdites obligations seront suspendues pendant la durée de l'empêchement.

5. Vente de matériel informatique

Article 5.1

En ce qui concerne la vente de matériel informatique, un acompte de 50% du prix total est dû au moment de la commande. Le solde du prix doit être payé à *Computaid SPRL* au plus tard au moment de la livraison.

Article 5.2

Les factures émises par *Computaid SPRL* sont payables dans un délai de huit jours calendrier auprès de l'organisme financier mentionné sur la facture, sauf mention sur la facture d'un délai de paiement différent. Le délai de paiement prend effet à la date d'émission de la facture.

Article 5.3

Toute facture non payée à l'échéance sera majorée de plein droit et sans mise en demeure préalable d'un intérêt de 12% l'an.

Article 5.4

En outre, tout retard de paiement entraînera, après l'envoi par *Computaid SPRL* d'une mise en demeure préalable, une majoration de 15% du montant de la facture à titre d'indemnité forfaitaire, avec un minimum de 50 euros.

Article 5.5

A défaut de paiement intégral du prix de la vente, *Computaid SPRL* peut, sans mise en demeure préalable, soit suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'au jour du complet paiement, soit considérer le contrat comme résolu et ce, aux torts du client.

Article 5.6

La livraison est effectuée au lieu d'installation indiqué dans le contrat de vente et, à défaut, au siège social du client.

Article 5.7

Les risques afférents au(x) bien(s) vendu(s) par *Computaid SPRL* seront transférés au client au moment de ladite livraison.

Article 5.8

Le(s) bien(s) vendu(s) reste(nt) la propriété de *Computaid SPRL* jusqu'au jour du paiement intégral du prix de la vente.

6. Livraisons de services et prestations

Article 6.1

En ce qui concerne les livraisons des services et prestations, un acompte de 50 % du prix total est dû à *Computaid SPRL* au moment de la conclusion du contrat. Le solde du prix doit être payé à *Computaid SPRL* au plus tard au moment de la livraison.

Article 6.2

Les factures émises par *Computaid SPRL* sont payables dans un délai de huit jours calendrier auprès de l'organisme financier mentionné sur la facture, sauf mention sur la facture d'un délai de paiement différent. Le délai de paiement prend effet à la date d'émission de la facture.

Article 6.3

Toute facture non payée à l'échéance sera majorée de plein droit et sans mise en demeure préalable d'un intérêt de 12% l'an.

Article 6.4

En outre, tout retard de paiement entraînera, après l'envoi par *Computaid SPRL* d'une mise en demeure préalable, une majoration de 15% du montant de la facture à titre d'indemnité forfaitaire, avec un minimum de 50 euros.

Article 6.5

En cas de défaut de paiement, *Computaid SPRL* peut, sans mise en demeure préalable, soit suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'au jour du paiement intégral dudit prix, soit considérer le contrat comme résolu et ce, aux torts du client.

Article 7

Toutes factures émises par *Computaid SPRL* sont réputées acceptées par le client, à défaut d'avoir fait l'objet d'une réclamation écrite et motivée dans un délai de 7 jours à dater de leur envoi.

Article 8.1

Les marchandises ou les prestations livrées par *Computaid SPRL* sont considérées comme conformes, à défaut d'avoir fait l'objet d'une réclamation écrite de la part du client auprès de *Computaid SPRL* dans un délai de 7 jours à dater de la livraison.

Article 8.2

Le délai de réclamation prévu à l'article 1648 du code civil s'entend contractuellement dans une période de cinq jours à dater de la découverte du vice par le client.

Article 9

Les conventions conclues avec *Computaid SPRL* ne peuvent être cédées par le client à un tiers sans l'accord écrit et préalable de *Computaid SPRL*.

Article 10.1

Computaid SPRL n'assure pas de vérification du contenu de l'information mise sur le réseau par le client. Le client assume l'entière responsabilité du contenu de cette information. Par ailleurs, *Computaid SPRL* ne garantit ni les services offerts, ni l'information distribuée par Internet.

Article 10.2

Sauf le dol, *Computaid SPRL* ne peut être tenue pour responsable des dommages causés au hardware, ni au software du client, ni des pertes de données, ni des informations transmises ou reçues de manière incomplète ou erronée.

Article 11

Les conventions conclues par *Computaid SPRL* sont soumises au DROIT BELGE et toute contestation y relative sera de la compétence exclusive des tribunaux de NIVELLES.